

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2018-10-328**

**Objet : Politiques contractuelles
Signature d'un contrat de réciprocité avec la communauté d'agglomération Nimes Métropole**

Séance du 15 octobre 2018

Date de convocation : 5 octobre 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 30 titulaires et/ou suppléants + 3 avec voix consultative

Membres votants présents : 28

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 9 M. CRAUSTE pour Mme DUGARET, M. BERNARD à M. PENIN, M. MAUMEJEAN à Mme NEPOTY, M. TRAUULET à M. CAMPOS, M. TICHET à Mme CHRISTOL, Mme CHOPARD à M. DENAT, M. GRAS à M. ESTEVE, M. CERDA à M. JULIEN, M. SAUZEDE à Mme MARTIN.

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : Mme CLAUDEL à M. MEGIAS (Communauté de communes différentes)

Nombre total de voix : 37

Le quorum est atteint : 37/44

L'an deux mille dix-huit, le quinze octobre, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Saussines.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier PENIN, , Christine ROUVIERE , Laurent PELISSIER, Arlette FOURNIER, Jean Claude CAMPOS, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Gérard DUPLAN, Marc FOUCON, Thierry AGNEL, Véronique MARTIN, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD LAMBON, Marie José PELLET, Cécile MARQUIER François GRANIER,

Suppléants avec voix délibérative : Françoise DUGARET, Marielle NEPOTY, Daniel JULIEN,

Suppléants sans voix délibérative : Marie José DOUTRES, Michel FEBRER

Présence de (Pays de Lunel) : Henry SARRAZIN, Richard PITAVAL, Jacques GRAVEGEAL

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Claudette BRUNEL, Guy SCHRAMM, Christophe TICHET, Annick CHOPARD, Alain REBOUL, Marc JOLIVET, Jean François LAURENT, Freddy CERDA, Philippe GRAS, Agnès NECTOUX, Isabelle DEBRIE, André SAUZEDE, Jean Pierre BONDOR, Jean Michel ANDRIUZZI, Caroline BRESCHIT

Exposé :

Les contrats de réciprocité sont une collaboration entre les territoires urbains et les territoires périurbains ou ruraux afin de développer un véritable projet concerté d'aménagement et de développement des capacités de leurs territoires.

Après une première réunion de prise de contact en préfecture le 26 mars, une réunion de travail le 4 avril a permis de définir les axes de travail suivants :

1. Mobilité
2. Très haut débit
3. Races de camargue (cheval/taureau)

L'enjeu est un financement potentiel dans le cadre de la DSIL avec une consigne dans la circulaire du 7 mars 2018 : « Vous prêterez une attention particulière aux opérations inscrites dans un contrat associant (...) des collectivités, EPCI ou PETR entre eux », sur un territoire identifié par la préfecture : Nîmes Métropole, le Pays Garrigues et Costières et le PETR Vidourle Camargue.

1. MOBILITE :

Contexte :

Une « métropolisation » du territoire nécessite une convergence des réflexions et études participant à l'émergence de solutions favorisant une meilleure fluidité des déplacements domicile-travail, une meilleure maîtrise de la « périurbanisation » entre les territoires et répondant aux objectifs de diminution des émissions carbone et la facilitation de nouvelles approches pour les entreprises et les organismes publics quant à la gestion des ressources humaines et l'amélioration des conditions de travail de leurs salariés ainsi que la diminution des coûts liés aux transports pour ces derniers.

Actions opérationnelles à court et moyen terme :

- Identifier les interrelations et logiques de mobilités entre les Communautés de Communes Pays de Petite Camargue, Terre de Camargue, Pays de Sommières, Rhône Vistre Vidourle, le PETR Vidourle Camargue et Nîmes Métropole,

- Identifier les dynamiques de déplacements intrinsèques à chaque territoire, les solutions à envisager pour favoriser le rabattement vers les gares ferroviaires et services multimodaux du territoire (Pôle d'échanges, aires de covoiturage...)

- Dans le cadre des enquêtes de mobilités : analyser les principaux flux de déplacement domicile/travail.

- Déterminer les actions à mettre en œuvre pour accompagner l'augmentation des déplacements dans une logique de développement durable :

Développement d'infrastructures favorisant la fiabilité et la vitesse des transports en commun afin de les rendre plus concurrentiels à la voiture, développement d'itinéraires de mobilités douces.

- Favoriser et promouvoir le déploiement du télétravail, réaliser un état des lieux du télétravail sur le territoire des EPCI concernés, lancer des campagnes de promotion du télétravail en partenariat avec d'autres acteurs locaux (organismes consulaires, associations d'entreprises, Conseil départemental ...) ou nationaux (CGET, Région,...)

Action/projet pilote :

Réaliser une démarche reproductible sur l'ensemble des liens concernés par le contrat de réciprocité :

iser une démarche reproductible sur l'ensemble des liens concernés par le contrat de réciprocité :

- Favoriser le développement de l'usage des modes alternatifs entre le Pays de Sommières et Nîmes Métropole par : l'aménagement d'aires de covoiturage/parking relais, l'aménagement de dispositifs (voie bus- priorités aux feux...) favorisant les transports en commun,

Finalisation de la voie verte.

Actions à long terme :

- Intégration de ces démarches et études à la définition et à la mise à jour des schémas de planification et d'aménagement (SCOT, SRADDET ...)

- Elaboration de Contrats d'axes, Maitriser l'étalement urbain et apporter du potentiel aux lieux de rabattement : privilégier/renforcer le développement urbain et commercial à proximité des Pôles d'échanges en contrepartie d'une meilleure desserte en transports en commun.

- Favoriser le déploiement des espaces de coworking, tiers lieu.

- Mettre en relation les acteurs et créer un site internet pour publier les espaces susceptibles d'accueillir des télétravailleurs et pour fournir des informations et conseils.

- Monter des actions de soutien aux entreprises et collectivités (conseil juridique, logistique, ...).

2. TRES HAUT DEBIT :

Envisagé dans un premier temps, les compétences pour le THD étant surtout portées par le Département, cet axe de travail est abandonné.

3. RACES DE CAMARGUE :

Contexte :

Les partenaires partagent les traditions vivantes autour des taureaux et des chevaux de Camargue : véritable spécificité et atout des territoires d'un point de vue culturel, économique, social et environnemental.

Les EPCI et le PETR se doivent de soutenir les éleveurs rassemblés en 4 associations dans la gestion administrative et dans le développement et la promotion de leurs activités ;

- Association des Eleveurs de Race Camargue

- Association des Eleveurs français de taureaux de combat

- Livre Généalogique de la race Di Biou (organisme de sélection reconnu par le Ministère de l'agriculture)
- Syndicat de défense et de promotion de la viande AOP (reconnu comme organisme de gestion par l'INAO).

Action/projet pilote :

Aide à la tenue et à la mise à jour des registres de généalogie indispensables à la reconnaissance et à la pérennité de ce mode d'élevage.

Actions à courts termes :

- Soutien aux moyens humains et techniques : formations des éleveurs, développement du parc informatique, création de logiciels adaptés aux spécificités de l'élevage extensif (partenariat avec l'ARSOE de SOUAL).
- Valoriser ce travail de collecte et de traitement de données fiables auprès des institutions européennes, de la PAC et du Ministère de l'Agriculture afin de faciliter les démarches des éleveurs. Le montage des dossiers de subventions, de promotions, de suivi sanitaire et de gestion comptable administratif doit être facilité par la tenue et mise à jour des registres de généalogie.

Actions à moyen et long termes :

Développer la politique touristique, le label territoire qui valorise le tourisme vert et les races spécifiques :

- Valorisation du cheval Camargue; sa polyvalence et ses qualités de plus en plus appréciées
- Organisation de spectacles et courses de sélection pour les taureaux de Camargue et de combat
- Maintien et développement des fêtes locales avec ses traditions taurines.
- Valorisation de la filière AOC de taureau, qualités nutritionnelles issues de l'élevage extensif, promotion et sensibilisation dans les circuits courts (cantines scolaires)
- Circuits touristiques, routes des chevaux et des taureaux, participation aux salons professionnels du tourisme

Sur la base des éléments énoncés, il est proposé au Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue :

- **D'adopter** le contrat de réciprocité PETR/Nîmes Métropole/Pays Garrigues et Costières
- **D'autoriser le Président à signer** le contrat cadre du contrat de réciprocité
- **D'autoriser le Président à signer** tout document permettant l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul